Bourse aux jouets et au matériel de puériculture organisée par le Comité des Fêtes de Précy sur Oise

Règlement intérieur

DEPOT : vendredi 20 novembre 2026 de 15h00 à 21h00

Le dépôt des jouets et du matériel de puériculture a lieu au Complexe sportif – sente Sorel à Précy sur Oise.

La feuille de dépôt est à récupérer sur le site du Comité des Fêtes et à imprimer. Chaque feuille de dépôt contient 20 entrées (1 entrée = 1 objet ou 1 lot comme pour des livres) et coûte 4,00 euros.
Les articles sont étiquetés par vos soins avant le dépôt au complexe sportif et NON sur place. La feuille de dépôt doit aussi être remplie chez vous et le plus précisément possible.

Les objets mis en vente devront **être complets, propres et en très bon état général**.
Ils doivent **être en état de marche** et pourront être essayés par les éventuels acheteurs.
Les jeux de société devront **être complets et contenir la règle du jeu**.
Les articles de petites tailles et/ou comportant plusieurs petites pièces (ex. : légo, playmobil…) devront être emballés dans des sachets transparents.
Le Comité des Fêtes se donne le droit de refuser les jouets ou le matériel si les règles ci-dessus ne sont pas respectées.
Le prix de vente est déterminé par le vendeur et le Comité des Fêtes prend 10% sur les articles vendus.

Les articles refusés sont :

- Peluches et doudous
- Magazines, revues et livres sauf livres pour bébé non crayonnés, abîmés ou déchirés
- CD et DVD , jeux vidéo en mauvais état
- Puzzles de plus de 100 pièces (sauf si neufs et dans leur emballage d'origine)
- Sièges auto
- Vêtements pour enfants (sauf déguisements propres et non abîmés)

VENTE : samedi 21 novembre 2026 de 8h30 à 16h

Les boîtes de jeux exposées ne devront pas être ouvertes. Le Comité des Fêtes ne peut pas garantir les articles contre les vices cachés. Toute réclamation éventuelle ne pourra être prise en compte que durant la période de vente. Toute détérioration durant la vente devra être remboursée par son auteur. Aucun article acheté ne sera remboursé.

RETOUR DES INVENDUS ET PAIEMENT : samedi 21 novembre 2026 de 17h à 18h30

Aucune réclamation ne pourra avoir lieu après votre sortie du complexe.

Les paiements se feront par chèque ou en espèces sur **présentation de votre feuille de dépôt.**

Nous ne pourrons pas être tenus pour responsables des vols et détérioration des objets qui seront restitués. En cas de vol ou de détérioration, aucun remboursement ne sera effectué.

ATTENTION : Tous les jouets, jeux et matériel de puériculture devront être récupérés par le vendeur aux heures définies. En cas de non reprise durant ce délai, le Comité des fêtes en fera don à des associations.

Toute inscription à cette bourse aux jouets et matériel de puériculture entraîne **l'acceptation de ce règlement**.